

PLAN NATIONAL DE FORMATION 2023

La DGALN vous propose l'action de formation n° 23-236

PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLES

IMPULSER LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS UN PROJET D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Pour vous inscrire : <http://oups-cmrh.e2.rie.gouv.fr/> et cliquez sur « rechercher et s'inscrire » OU via le lien suivant : http://oups-cmrh.e2.rie.gouv.fr/index.php?id_session=30149

Aide sur l'inscription en ligne [ici](#)

Cette action fait partie du parcours de professionnalisation « Accompagnement des projets d'aménagement durables » mis en œuvre par la DGALN pour les agents en poste sur ces missions.
Vous trouverez en annexe l'ensemble des actions du parcours avec le lien intranet : http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/les-parcours-de-professionnalisation-a11372.html?id_rub=4389

Vous pouvez consulter les offres de formation de la DGALN sur le site intranet : <http://intra.dgaln.e2.rie.gouv.fr/l-offre-de-formation-pour-les-services-r4388.html>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation ministérielles sur le site intranet du CMVRH : <http://oups-cmrh.e2.rie.gouv.fr/>

Vous pouvez consulter l'ensemble des offres de formation à l'aménagement durable sur la plateforme EcoQuartier : <http://www.ecoquartiers.logement.gouv.fr/formations/>

QUAND ?

10 et 11 octobre 2023

date limite d'inscription
19 septembre 2023

OÙ ?

CVRH de PARIS

2, rue Alfred Fouillée
75013 Paris

**La formation a vocation à être organisée
en 2023 par les CVRH de Nantes et Rouen**

vos contacts à la DGALN

Maîtrise d'ouvrage : DHUP / AD4
ad4.Dgaln@developpement-durable.gouv.fr

DGALN - Sous-direction des ressources humaines et des compétences
Rémy BLANES – Responsable du pôle développement des compétences
Véronique GUIBOUX – Cheffe de projet développement des compétences

vos contacts au CVRH

Cheffe de projet : Cécile ROURE

Coordonnées :
cecile.roure@developpement-durable.gouv.fr

inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

les objectifs de la formation

- Connaître les bases permettant d'appréhender et de porter une participation citoyenne sincère et foisonnante
- Comprendre le rôle des acteurs et des leviers de la participation citoyenne
- S'appropriier les outils et pratiques favorables à l'impulsion et au bon déroulement de la participation citoyenne tout au long d'un projet d'aménagement durable
- Être en capacité, à partir de cas concrets et des exemples vertueux, d'éviter les écueils et réticences

le public concerné – les pré-requis

Collectivités Territoriales :

- ⑩ Élus
- ⑩ Agents des services techniques et opérationnels
- ⑩ Chefs de projet des programmes de revitalisation des centres-bourgs, des PVD, d'ACV, de renouvellement urbain, d'ORT, ...

Services de l'État :

- ⑩ D(R)EAL et DDT(M)
- ⑩ Services centraux du MTE et du MCTRCT
- ⑩ UDAP, SGAR, ANCT, ANRU, ADEME, ...

Partenaires :

- ⑩ Aménageurs et SEM
- ⑩ UNAM, USH, FNAU, PNR, CAUE,
- ⑩ Professionnels (architectes, urbanistes, paysagistes) et bureaux d'études

CONTEXTE

Le Grenelle de l'Environnement (2007), la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (2015), la COP21 (2015), la Convention citoyenne pour le climat (2020) et le projet de loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets (2021) confirment l'attente de la société française pour des solutions locales d'aménagement durable, à l'échelle du quartier. Tous les acteurs doivent ainsi œuvrer pour faire émerger des projets urbains de qualité, économes en espace et sobres d'un point de vue énergétique, permettant de renouveler l'attrait des quartiers et des centres.

Les feuilles de route Habiter la France de Demain et EcoQuartier 2030 dévoilées en 2021 et 2022 donnent le cap sur les priorités et les mesures à mettre en œuvre dans la décennie en cours.

Collectivités en milieu rural, centres-bourgs, villes moyennes, grandes villes, métropoles : chaque territoire, quels que soient sa taille, son histoire, son contexte, est en mesure de s'engager vers un projet de territoire plus responsable et solidaire.

La démarche ÉcoQuartier, portée par le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, favorise de nouvelles façons de concevoir, construire et gérer la ville durablement.

Un ÉcoQuartier est un projet d'aménagement qui intègre tous les enjeux et principes d'aménagement durable de l'échelle du quartier à l'échelle du territoire.

Le référentiel EcoQuartier est élaborée autour de 4 dimensions et de 20 engagements qui ont pour vocation d'interroger et de guider l'ensemble des acteurs tout au long du projet.

L'un des enjeux principaux de l'aménagement durable relève de la question environnementale et s'appuie sur le référentiel Ecoquartier, qui dans sa dimension 1, rappelle qu'il s'agit notamment :

De « Concevoir un projet prenant en compte les besoins de tous et les particularités du territoire », « mettre en œuvre une gouvernance et un pilotage adaptés » et d'« associer les habitants et usagers ».

Les enjeux liés à l'aménagement du territoire évoluent et ne peuvent désormais plus faire l'économie d'une forte attention portée aux habitants dans l'élaboration des projets.

Ce développement de l'implication des citoyens appelle à l'émergence de nouvelles pratiques de concertation.

Au-delà d'évolutions méthodologiques dans l'animation ou l'accompagnement des territoires, cela implique un profond changement de posture de tous les acteurs.

Cette formation vous est proposée pour vous inspirer, pour partager et capitaliser sur le pilotage et l'animation de projets de territoire avec la participation des habitants.

Il s'appuiera sur des retours d'expériences concrets et vous permettra d'expérimenter des pratiques mobilisant l'intelligence collective que vous pourrez dupliquer dans vos écosystèmes d'acteurs locaux.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Intervenants :

- Céline CALLEGARI (DGALN/ DHUP/AD4)
- Ophélie BRETAUDEAU (MISSIONS PUBLIQUES)
- Erwan DAGORNE (MISSIONS PUBLIQUES)

Programme

1^{er} jour	2^e jour
- Les fondamentaux - Vos expériences de démarches de participation : apports didactiques et questions/réponses - Echanges autour des échecs et réussites, de ce qu'est une démarche de co-construction.	- Expériences inspirantes : présentation d'une série d'exemples - Cas fictifs et capitalisation : rédaction d'un « mandat » de la participation, design d'un processus

- Conduire ou accompagner un processus participatif : les étapes clés et quelques exercices pratiques	de participation, choix des méthodes et outils adaptés, travail sur la posture - Capitalisation et bilan collectif
---	---

BULLETIN D'INSCRIPTION

PNF DGALN 2023- Action n° 23-236

(à retourner au CVRH au plus tard le jour de la date de limite d'inscription)

par courriel à l'adresse suivante : inscription-formation-ifdc.cvrh-paris@developpement-durable.gouv.fr

LA FORMATION : PARCOURS DE PROFESSIONNALISATION « ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DURABLES »

Impulser la participation citoyenne dans un projet d'aménagement durables

CVRH concerné : PARIS
 Chef(fe) de projet : Cécile ROURE
 Dates de la formation : **10 et 11 octobre 2023**
 Date limite d'inscription : 19 septembre 2023

Catégorie d'action de formation : (cocher la case informatiquement)

T1 – adaptation immédiate au poste de travail

T2 – adaptation à l'évolution prévisible du métier

T3 – développement de ses qualifications ou acquisition de nouvelles qualifications

Le stagiaire utilise son compte personnel de formation (C.P.F.) : oui non

LE CANDIDAT (à renseigner dans les cases informatiquement)

Nom

Prénom

Sexe (H/F)

Service (DREAL, DDT...)

N° du département du service

Grade

Fonctions

Date de prise de fonction

Adresse courriel

Téléphone

Catégorie fonction publique					
A+	A	B	C	OPA	Contractuel
Statut d'origine du demandeur					
MTECT-MTE	MASA	Autre Min. État	Collectivité	Autre	

Motivations et attentes de l'agent : (à renseigner dans les cases informatiquement)

--

Je m'engage à suivre l'intégralité de la formation	Date et signature de l'agent
Avis favorable réservé défavorable	Date et signature du supérieur hiérarchique
Priorité 1 2 3	Visa du responsable RH ou formation du service